



Session formation Candidat Arbitre

Vous êtes joueur (se), éducateur (trice), dirigeant(e) ou tout simplement un sportif qui souhaite découvrir l'arbitrage ? Vous pouvez vous inscrire aux sessions de formation dès maintenant La nouvelle formation des "CANDIDATS ARBITRES" aura lieu les **13, 20, 27 Octobre 2018** et **10 Novembre 2018** lieu à IZEURE au Stade - Route de TARSUL à IZEURE

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en téléchargeant

- [Fiche inscription](#)
- [Examen médical des arbitres de District](#)

La fiche d'inscription et le dossier médical avec l'Electrocardiogramme sont à retourner obligatoirement soit

* par voie postale BP 100069 - 21802 Quetigny cedex

* par mail achapon@cote-dor.fff.fr

* le déposer au 6 rue du Golf à Quetigny.

Un courrier vous sera expédié pour valider votre inscription.

Date de fin d'inscription : le 5 Octobre 2018

RENTREE DU FOOT FEMININ

Samedi 06 octobre 2018 au Campus Universitaire
(rue Edgar Faure - Dijon)

Programme de la journée :

10h30 : accueil des équipes et joueuses de U6F à U12F

12h30 : accueil des équipes et joueuses U15F et U18F

16h00 : Match U18F DUC - Stade Auxerre

Une buvette et une restauration seront proposées sur place tout au long de cette manifestation.

Nous vous rappelons que cet événement est obligatoire pour toutes les équipes engagées.

Dans le cadre du développement du football féminin, les joueuses peuvent venir accompagnées d'une non licenciée munie d'un accord parental signé.

Les convocations et invitations ont été envoyées dans les clubs.

Pour un football responsable ... L'OBLIGATION D'ÊTRE LICENCIÉ

Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes. Quelle que soit votre fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit votre âge (U6, Vétérans ...), prendre une licence est une nécessité pour vous protéger de tout risque et profiter, en toute sécurité, de votre passion footballistique.

La Ligue Bourgogne Franche Comté de Football tient à rappeler à tous ses pratiquants que les garanties du contrat d'assurance « Individuelle Accident » qu'elle a souscrites auprès de la Mutuelle Des Sportifs (MDS) et « Responsabilité Civile » qu'elle a souscrites auprès de la MAIF par l'intermédiaire de MDS CONSEIL, ne peuvent bénéficier qu'aux pratiquants ayant un des statuts listés ci-dessous :

- Les licenciés à titre amateur de la Ligue,
- Les joueurs de moins de 6 ans alors même qu'ils n'ont pas encore leur licence ou qui ne sont pas licenciés,
- Les non licenciés (couverts uniquement en Responsabilité Civile),

Ainsi, la Ligue souhaite attirer votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés d'au moins 6 ans doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisées sous l'égide de la Ligue ou de ses Districts et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident, dans la limite des conditions prévues au contrat Ligue Bourgogne-Franche-Comté / Mutuelle Des Sportifs et sous toute réserve de garantie.

Une responsabilité engagée

L'actualité récente nous contraint à attirer votre attention sur l'obligation qui pèse sur les clubs et leur président, d'établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein de l'entité (joueur, dirigeant, éducateur...).

Si on excepte la perte des rencontres et les amendes lors de participation de joueur(s) non licencié(s), nous vous rappelons également les risques encourus :

Pour les dirigeants

– Mise en cause de leur responsabilité pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.

Etant précisé que la négligence est un délit civil.

– Suspension possible des éducateurs, dirigeants dont le président ayant fait évoluer ce(s) joueur(s) non licencié(s) ou sous fausse(s) licence(s) ;

Pour les joueurs non licenciés

– Aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportive du club ou association ;

– Non-remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation) ; étant rappelé que même pour un licencié la prise en charge des frais de santé en cas d'accident n'est possible que sous réserve de garantie.

Rappel

Article – 59 1. RG FFF

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et au nom d'un club. 2. En cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent, il est fait application des sanctions prévues à l'article 218 des présents règlements. 3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles ».

SESSIONS ARBITRES AUXILIAIRES



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

Une carte de secteurs (voir site du district) pour les sessions de recyclage et examen d'arbitres auxiliaires a été remise à jour. Ces secteurs ne sont pas figés, les personnes qui ne pourraient pas assister à la session de son secteur peuvent se rendre dans un autre secteur

RAPPEL DES SECTEURS

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION

Samedi 29 Septembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 19 Octobre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

SECTEUR AUXOIS/MORVANS :

Vendredi 28 Septembre à 20 h 00 à Précy - Salle ERL Route de SEMUR

SECTEUR PLAINE DE LA SAONE :

Vendredi 12 Octobre 2018 à 19 h 30 à Echenon à la Mairie

SECTEUR CHATILLONNAIS

Vendredi 19 octobre 2018 à 19 h 30 0 Voulaines les Templiers à la Salle Communale (Place Jean Moisy

Fiche Inscriptions clubs à retourner au secrétariat

SECTEUR BEAUNE 2

Vendredi 9 Novembre 2018 à 20 h 00 à MERCEUIL - Espace P MIGNOTTE - (salle de réunion du complexe de Football).

SECTEUR BEAUNE 1

Vendredi 7 Décembre 2018 à 20 h 00 à la salle Georges BLANDIN

SECTEUR DE LA TILLE -> En attente de candidature

SECTEUR VAL DE SAONE -> En attente de candidature

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr ou par courrier BP 10069 – 21802 Quetigny cedex. Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.



Dans le cadre de la formation des dirigeants, notre Ligue vous propose de participer au module « **ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOTBALL D'U6 A U11** », **samedi 6 Octobre prochain, de 8H30 à 12h30.**

Cette formation sera organisée sur l'ensemble du territoire Burgo-Comtois au siège de chaque District, vous avez donc le choix entre : Quetigny 21, Besançon ou Montbéliard 25, Lons le Saunier 39, Varennes Vauzelles 58, Vesoul 70, Saint Rémy 71, Auxerre 89.

Si le nombre d'inscrits est trop important pour une seule séance nous pourrions éventuellement envisager de nouvelles sessions.

OBJECTIFS :

- Connaître le rôle dévolu à un Accompagnateur d'équipe de football (U7, U9 et U11) : sa place au sein du club, son rôle éducatif et son devoir d'exemplarité
- Adapter son discours et sa posture en fonction des catégories des enfants
- Maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres des enfants (logistique, sécurité... avant, pendant, après).
-

PUBLIC :

Parents, bénévoles, dirigeant(e)s, joueurs(ses), souhaitant accompagner des enfants sur les rencontres.

COÛT :

Le tarif de la formation pour un module de 4h est de 40€. Dans ce cadre, la Ligue apportera son soutien financier en prenant à sa charge 15€ sur le coût de la formation, par stagiaire.

Chaque licencié peut également utiliser lors de son inscription « un bon de formation » de 25€ financé par la FFF.

En conclusion, cette formation est **gratuite** sous réserve de production du bon de formation.

Pour les parents qui souhaitent participer, le club a la possibilité de leur proposer une licence de dirigeant. En cas de réponse négative du parent, le club pourra bénéficier de la gratuité.

INSCRIPTION :

Pour vous **inscrire à cette formation**, nous vous invitons à compléter la « [fiche d'inscription](#) » et de la renvoyer par mail à Catherine Buchwalter : cbuchwalter@lafc.fff.fr.

Retrouvez également le [calendrier complet des formations Dirigeants](#) prévues tout au long de cette saison 2018-2019

6 Octobre 2018

AGENDA

Formations Dirigeants organisées par la LBFC au siège du District

02 Octobre 2018

Réunion clubs Funfoot – 18 h 30 au siège du District

04 Octobre 2018

Réunion accompagnement des clubs (R1 et N3) pour le Label

09 Octobre 2018

C° Féminines - 19 h 00 au siège du District

Comité Directeur – 18 h 30 au Siège du District

15 Octobre 2018

CDA Plénière à 19 h 00 au siège du District

6 Novembre 2018

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

Jeudi 15 Novembre 2018

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

Jeudi 3 Janvier 2019

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

25 Février 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

Jeudi 4 Avril 2019

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

9 Avril 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

21 Mai 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

PROCES VERBAUX

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 40 CC/08

Réunion du 26/09/2018

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – BRUNEL – FAORO – VALOT

I. SENIORS

1.1 TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE COTE D'OR F. BACHELARD/SPORT COMM

Le tirage du 2ème tour de la CCO FERNAND BACHELARD – SPORT COMM a eu lieu le 26/09/2018 à 14H30 au siège du district.

Clubs présents : Ouges, St Apollinaire.

Présent : M. Daniel Durand, Président du District.

53 équipes. Soit 21 matches et 11 exempts.

Clubs exempts : EF Villages – ESVO – Longchamp – Is Selongey 4 – Fontaine les Dijon 2 – St Euphrone – Dijon Municipaux – Crépand – Somberton Gissez – Chevigny 2 – Beaune 2

Matches du 2^{ème} Tour de Coupe de Côte d'Or

Les matchs se joueront le 14 Octobre 2018 à 15 heures sur le terrain du premier nommé

Longvic	2	F.C.A.B	1
Genlis	2	Nolay	1
Perrigny L/Di	1	Gresilles F.C	1
St Apollinair	3	Fauverney	2
Manlay	1	Ouges	1
St Jean Losne	2	Quetigny	3
Afrique F.D.	1	Dijon Usc	2
Atlas F.C	1	Savigny Chassagne	1
Marsannay	2	Groupama Sports	1
Chenove	2	Pouilly En Auxois As	1
Dijon U.L.F.E.	1	St Remy	1
Dijon Dinamo	1	U.C.C.F	1
Saulon Corcelles	1	Aiserey Izeure	1
Champdotre Longeault	1	Tillenay	1
Bessey Citeaux	1	Neuilly L/ Dijon	1

Remilly/Tille	1	Tilles F.C.	1
Vingeanne Fc	1	Asptt Dijon	2
Bressey Spartak	1	Val De Norge Fc	1
U.F.C.O	1	Daix	1
Meursault	2	F.C. C. L	1
Marey	1	Ent Tart Haut Var.	1

1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20703222 D2 A OUGES – LONGVIC 2 du 30/09/18 se jouera le 01/11/18

Match 20703612 D3 B SAULON CORCELLES 2 – DIJON DINAMO du 23/09/18 se jouera le 01/11/18

Match 20703748 D3 D EF VILLAGES 2 – ST JEAN DE LOSNE 3 du 30/09/18 se jouera à 12h30 à Savigny le Sec

Match 20704030 D4 B UCCF 3 – ESVO 2 du 30/09/18 se jouera le 29/09/18 à 19h00

Match 20704031 D4 B TOUILLON – MONTIGNY/AUBE du 30/09/18 se jouera le 14/10/18

Match 20704061 D4 C EF VILLAGES 3 – SACRIBAINNE du 30/09/18 se jouera le 29/09/18 à 17h30 à Savigny le Sec

Match 20704063 D4 C VAL DE NORGE 2 – EF VILLAGES 3 du 07/10/18 se jouera à 13h00

Match 20704176 D4 G LONGCHAMP – HAUTES COTES 2 du 23/09/18 se jouera le 14/10/18

Match 20704178 D4 G RUFFEY STE MARIE – ST JEAN DE LOSNE 4 du 23/09/18 se jouera le 14/10/18

Match 20704208 D4 H AFRIQUE – JEUNESSE MAHORAISE du 23/09/18 se jouera le 01/11/18

1.3 FORFAITS

Match 20704086 D4 D LACANCHE 2 – VITTEAUX 2 du 23/09/18

Forfait déclaré de VITTEAUX 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à VITTEAUX 2 0 – 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à LACANCHE 2

Amende 50 € à VITTEAUX

S'agissant du match Aller, le match Retour se jouera à Lacanche.

1.4 RECLAMATION D'APRES MATCH

Match 20704114 D4 E DIJON ULFE 2 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 16/09/2018

Réclamation d'après match de PERRIGNY LES DIJON, régulièrement confirmée par mail, droit à débiter sur le compte du club, sur la participation des joueurs :

- M. CAVADAS RODRIGUES Ricardo licence 2544440457
- M. BONDOUX Dylan licence 2544879517
- M. PELLISSARD Benoit licence 820659454

Ces trois joueurs ayant participé en équipe supérieure le week-end précédent, celle-ci ne jouant pas ce jour.

La Commission des Compétitions demande au club de DIJON ULFE par retour de courrier au plus tard le 25/09/2018, ses observations sur la participation de ces trois joueurs au match cité en référence.

Après retour des observations du club de Dijon ULFE, la Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité à Dijon ULFE 2 0 – 3 / -1 point pour en reporter le bénéfice à Perrigny 0 – 1, 0 point.

(Article 187 des RG)

II. JEUNES

2.1 FORFAITS

Match 20957414 U15 D2 A GRESILLES – MPL du 22/09/18

Forfait déclaré de GRESILLES

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à GRESILLES 0 – 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à MPL

Amende 50 € à GRESILLES

Match 20965249 U13 D3 A DUC – GRESILLES du 22/09/18

Forfait déclaré de DUC

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à DUC 0 – 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à GRESILLES

Amende 30 € à DUC

Match 20965362 U13 D3 E GEVREY 3 – NOLAY du 22/09/18

Forfait déclaré de NOLAY

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à NOLAY 0 – 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à GEVREY

Amende 30 € à NOLAY

2.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20731705 U18 D1 ST APOLLINAIRE – ISF du 29/09/18 se jouera le 20/10/18

Match 20731706 U18 D1 USCD 2 – ENT FAUVERNEY du 29/09/18 se jouera le 20/10/18

Match 20731708 U18 D1 CHEVIGNY ST SR – MARSANNAY du 30/09/18 se jouera le 21/10/18

Match 20731709 U18 D1 QUETIGNY – FONTAINE LES DIJON du 29/09/18 se jouera le 20/10/18

Match 20731722 U18 D1 CHEVIGNY ST SR – MVSR du 11/11/18 se jouera le 10/11/18

Match 20957255 U18 D2 A ST JEAN LOSNE – TILLES FC du 29/09/18 se jouera le 03/11/18

Match 20957247 U18 D2 A ENT UFCO – ENT RUFFEY du 22/09/18 se jouera le 03/11/18

Match 20957318 U18 D2 B DAIX – JDF 21 du 29/09/18 se jouera le 10/10/18 au stade de l'éveil (Match inversé)

Match 20957319 U18 D2 B FONTAINE DIJON 2 – UCCF du 30/09/18 se jouera le 04/11/18

Match 20957349 U18 D3 A MARSANNAY 3 - MORVANDELLE du 23/09/18 se jouera le 03/11/18

Match 20957352 U18 D3 A GRESILLES – ENTENTE VITTEAUX CCOF du 23/09/18 se jouera le 03/11/18

Match 20957353 U18 D3 A ENT FCAB – SAULON CORCELLES du 23/09/18 se jouera le 03/11/18

Match 20957415 U15 D2 A FAUVERNEY – ENT FCCL du 22/09/18 se jouera le 27/10/18

Match 20957517 U15 D3 A CHENOVE – FONTAINE DIJON 3 du 22/09/18 se jouera le 27/10/18

Match 20957518 U15 D3 A MARSANNAY 2 – ENT VITTEAUX du 22/09/18 se jouera le 27/10/18

Match 20957550 U15 D3 B ENTENTE RUFFEY – ENTENTE AUXONNE du 22/09/18 se jouera le 27/10/18

Match 20957551 U15 D3 B VOUGEOT – ENT LACANCHE du 22/09/18 se jouera le 27/10/18

Match 20965224 U13 D2 A ENT VITTEAUX – EF VILLAGES du 22/09/18 se jouera le 20/10/18

Match 20732634 U13 D1 B ASFO – MVSR du 10/11/18 se jouera le 20/10/18

Match 20965194 U13 D2 B FAUVERNEY 2 – ENT FCCL du 22/09/18 se jouera le 20/10/18

Match 20965279 U13 D3 B VAL DE NORGE 2 – DIJON ULFE du 22/09/18 se jouera le 20/10/18

Match 20965308 U13 D3 C LONGVIC 2 - TALMAY du 22/09/18 se jouera le 20/10/18. Le 13/10/18 a lieu le 1^{er} tour du Festival U13

Match 20965335 U13 D3 D BESSEY - OUGES du 22/09/18 se jouera le 03/11/18

Match 20965339 U13 D3 D ST JEAN DE LOSNE 2 – OUGES du 29/09/18 se jouera à BROIN

Match 20965366 U13 D3 E NOLAY – ENT MAGNIEN du 29/09/18 se jouera le 20/10/18. Le 13/10/18 a lieu le 1^{er} tour du Festival U13

Match 20965392 U13 D3 F UCCF – MARSANNAY 2 du 22/09/18 se jouera le 20/10/18

Match 20965420 U13 D3 G IS SELONGEY 3 – UCCF 2 du 22/09/18 se jouera le 20/10/18

Match 20965445 U13 D3 H ASFO 2 - PLOMBIERES du 22/09/18 se jouera en DU

Match 20965448 U13 D3 H ENT MANLAY – ENT UFCO 2 du 22/09/18 se jouera le 20/10/18

2.3 COURRIERS

LONGVIC : La CDCJ a répondu.

III. FEMININES

3.1 COURRIERS

OUGES ET QUETIGNY : Entente Seniors Féminines Quetigny – Ouges sous les couleurs de Quétigny, et sur le terrain de Quetigny.

3.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20983809 CHAMPIONNAT SENIORS F EF VILLAGES – ENT QUETIGNY du 24/09/18 se jouera le 01/10/18

Match 20983807 CHAMPIONNAT SENIORS F SENNECEY – EF VILLAGES 2 du 24/09/18 se jouera le 01/10/18

Match 20983623 CRITERIUM SENIORS F POULE A ST JEAN DE LOSNE - TALMAY du 24/09/18 se jouera le 01/10/18

Match 20985070 CRITERIUM SENIORS F POULE B LACANCHE – POUSSOTS du 24/09/18 se jouera le 18/10/18

Match 20985071 CRITERIUM SENIORS F POULE B DIJON DIMANO – FENAY du 24/09/18 se jouera le 15/10/18

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 22 et 23 SEPTEMBRE 2018

Match 20703745 D3 C TILLENAY – REMILLY du 23/09/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier et demande au club de TILLENAY de faire le nécessaire pour remplacer la tablette pour le prochain match.

Match 20704146 D4 F EF BEAUNOISE – MERCEUIL du 23/09/2018

EF BEAUNOISE non formé à la FMI.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 20704148 D4 F GEVREY 2 – RUFFEY STE MARIE 2 du 23/09/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 20731702 U18 D1 ENT FAUVERNEY – ST APOLLINAIRE du 22/09/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

Amende de 16€ à FAUVERNEY en cas de récidive, pour absence de code.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 20957250 U18 D2 A ENT FCCL – ST JEAN DE LOSNE du 22/09/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 20957413 U15 D2 A ST JEAN – ENT MANLAY du 22/09/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 20957461 U15 D2 B QUETIGNY – GJ MVSR 2 du 22/09/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.
Absence de constat d'échec. Amende de 36 € pour Quetigny en cas de récidive.
La commission valide la feuille de match papier.

Match 20957457 U15 D2 B FONTAINE DIJON 2 – ASFO du 22/09/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.
La commission valide la feuille de match papier.

Match 20957519 U15 D3 A GENLIS 2 – ENT UCCF 2 du 22/09/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.
Absence de code utilisateur pour UCCF. Amende de 16€ en cas de récidive.
La commission valide la feuille de match papier.

Match 20983808 SENIORS F à 8 MPL – TILLES FC du 24/09/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.
La commission valide la feuille de match papier.

4.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 22 et 23 Septembre 2018

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

Amende 16 € en cas de récidive : Dijon Dinamo

Non transmission de la F.M.I : Néant

Amende 36€ en cas de récidive

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : N. BRUNEL

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 41 FE/7

Réunion du 26/09/2018

Présents : MM. FREREJACQUES A - NAUDET JP – PAGANT JM – ARMENOULT S

Absents excusés : MM. MESSAI A – BAILLY P

1 - COURRIERS

✓ E-mail : Juristes

✓ E-mail : Chartreuse

2 - SPORTIVE

ATTENTION : les clubs qui ont des joueurs n'ayant pas fini de purger leur sanction de la saison 2017/2018 restent suspendus pour la saison 2018/2019.

3 - ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

DATES DES SESSIONS

Samedi 29 Septembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 19 Octobre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Fiche Inscription clubs à retourner au secrétariat

4 - FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

Match 20865944 D1 FE Take US – FC Atlas du 22/09/2018

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier.

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : J.P NAUDET

Le secrétaire : A FREREJACQUES

COMMISSION DEPARTEMENTALE FEMININES

PV 39 FEM/3

Réunion du 19/09/2018

Présents : LOUVION Camille, MAIRET Yannis, SEURAT Peggy, DA SILVA FERREIRA Maeva, DUCREUX Elodie, DAUTY Rémy, PARIZOT Emmanuelle, GRAPPIN Christophe, JOBARD Sylvain, VIEILLARD DE PERCIN Célima.

Excusée : MAIRET Morgane

Accueil des nouveaux membres

- DA SILVA FERREIRA Maeva
- PARIZOT Emmanuelle
- GRAPPIN Christophe
- VIEILLARD DE PERCIN Célima

Rentrée du Foot Féminin

Samedi 06 Octobre au DUC - Stade de l'Université - Début 10h30 - Fin 17h00

Rassemblement pour les U6 à U18 :

U6-U9 - 9H30

U11 - 9H30

U15 - 12H30

U18 - 12H30

Mise à disposition de toute la structure

Idées d'activités :

- Foot-Pétanque
- CéciFoot
- Beach Soccer
- Foot Bowling
- Bubble Foot
- Flash Mob
- Radar
- PEF
- Message d'encouragement
- Quizz drapeau + Mot Fléchés

Bénévoles : RDV à 9h00 au district

Engagements

- 6 équipes EFF - Plateaux
- 8 équipes U11 - Plateaux
- 8 équipes en U15 - Criterium
- 6 équipes en U18 -Championnat sans classement
- 6 équipes en championnat seniors F
- 10 équipes en critérium seniors F

La prochaine réunion de la commission de féminisation est prévue **mardi 9 octobre à 19h00** au district.

La Présidente : E. DUCREUX
Le Secrétaire de séance : Y MAIRET

